



# Mairie de Vouhé

## ARRÊTÉ DE FIN DE MISE EN SÉCURITÉ D'URGENCE AU 5 RUE DU BREUIL AP\_03\_2025

### LE MAIRE DE VOUHÉ,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2131-1, L 2212-2, 5° et L 2212-4,

Considérant que des travaux ont été réalisés au sis 5 rue du Breuil dans la commune de Vouhé par le propriétaire est M. LUCAS Walter ;

Considérant que la mise en sécurité du péril a été réalisée ;

### ARRÊTE

**Article 1er :** Le péril sur le bâtiment sis 5 rue du Breuil est levé à compter de la date du présent arrêté.

**Article 2 :** Les barrières de sécurité ne sont plus nécessaires ;

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie ainsi que sur le lieu d'intervention, notifié à Monsieur LUCAS Walter, propriétaire de l'immeuble concerné, et copie en sera transmise à :

- Monsieur le préfet de Charente-Maritime ;
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de gendarmerie de Surgères (COB) ;
- Monsieur le chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Charente-Maritime (SDIS 17)

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans le délai de 2 mois à compter de la notification de l'arrêté.

Fait à Vouhé, le 29 janvier 2025  
Le Maire, Thierry BLASZEZYK

